

L MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION DU CO

N° 78 / 2

Nombre PORT

En exercice ASSA

Présents OLL de conseillers

Votants ice : 11

iales : 8

ables : 9

é de co

Date de munici

rappor

Présent en Co

CLEME

Absent

Raphaël de l'a

Secréta du Gu

l-1 du

service

Où l'ass

QUA

au dé

ur pré

Vu le C

1 à D.2

que d

Vu la c

ode Général des Collectivités Territor

Vu la c

224-5 ;

Vu la d

tour s

22 sept

Considé

dispositi

du

nmun

on du public

La comp

est assur

éptem

Conform

le rappo

l'assainis

ntuels

commun

iseille

Ce rappo

doit être

dispositio

Ce rappo

techniqu

Il doit ég

ou achev

er

Considé

NSEI

et de l'a

2025

Queyras,

adoptés j

septemb

Madame

préalable

'an deux mille vingt-cinq
e 13 novembre à 9 heures
e Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

la convocation : le 3 novembre 2025

ole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge,

IN Valérie, ROUX Delphine.

ALLAIX Romain, ARMANET

ENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu, HOUSET

s : FOUQUE Christian (Pouvoir à AI

ire de séance : BONNIN Gilbert.

**ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2024**

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CGCT) et notamment les articles D.2224-1

ode Général des Collectivités Territor

immunes du Guillestrois et du Queyras ;

224-5 ;

ommépétence exercée par la Communauté

22 sept

ommunautaire du Guillestrois et du Queyras du

élibération n°2025-209 du Conseil con

t annuel 2024 ;

embre 2025 approuvant le contenu du

Conseil Municipal et être ensuite tenu à la

rant que le rapport doit être présenté

é

ssainissement non collectif des communes

érence de l'assainissement collectif et du Guillestrois et du Queyras.

ée par la Communauté de communes Code général des collectivités territoriales,

ément aux articles L.2224-5 et D.2224

public de l'assainissement collectif et de la

7 annuel sur le prix et la qualité du

semblée délibérante de la Communauté de

ssainissement non collectif a été présenté

é

cret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015,

port, qui doit être établi conformément à leur conseil municipal, et mis à

transmis aux communes membres pour information, qu'elles soient

port vise à être une présentation synthétique

on du public (sur le site internet de la

es principales informations, qu'elles soient

port vise à être une présentation synthétique

es, ou économiques et financières. sur les actions et projets initiés, poursuivis

ggalement être l'occasion de faire un ré

service public de l'assainissement collectif

rant que le rapport sur le prix et la qualit

éauté de communes du Guillestrois et du

ssainissement non collectif de la Cor

a commune de VARS, pour l'année 2024,

L ainsi que celui de la SAUR, délégatair

bre 2025 dernier, ont été transmis le 30

lpar le Conseil communautaire le 22 s

te 2025, aux communes membres ;

lpar le Conseil communautaire le 22 s

dudit rapport, qui a été communiqué

le Maire donne lecture des points esse

rs municipaux.

ement à la séance, à l'ensemble des cor

Considérant la présentation effectuée en séance ;

Le Conseil,

Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras , et du rapport de la SAUR, délégataire sur la commune de VARS, pour l'année 2024.

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie

